

## BANQUE FRANÇAISE DU MAROC (1923-1932) fusion de la [Société foncière marocaine](#), du [Crédit franco-marocain du commerce extérieur](#) et du [Crédit foncier marocain](#).

S.A., 18 octobre 1923.

BANQUE FRANÇAISE DU MAROC  
(Anciennement Société foncière marocaine)  
(*Les Annales coloniales*, 25 octobre 1923)

Les actionnaires de cette société se sont réunis le 26 septembre 1923 en assemblée extraordinaire, sous la présidence de M. H. Estier, président, assisté de MM. Hecquet [ép. Juliette Estier, fille d'Henri] et Callot <sup>1</sup>, scrutateurs, et de M. [Jean] Delpech <sup>2</sup>, administrateur délégué, en qualité de secrétaire.

Du rapport du conseil nous extrayons les passages suivants qui précisent les conditions dans lesquelles s'opérera la fusion de la société avec deux établissements fonciers marocains amis : le Crédit franco-marocain du commerce extérieur et le Crédit foncier marocain.

« Les actionnaires de ces deux banques marocaines, ou les groupes financiers qui les représentent, souscriraient en numéraire au pair 17.500.000 fr. d'actions nouvelles de notre société, puis nous acquerions à sa valeur réelle une partie de l'actif des deux banques.

La fusion ainsi réalisée des trois sociétés donnerait naissance à un établissement financier puissant qui jouirait au Maroc d'une situation morale de premier ordre.

Mais nous nous sommes naturellement préoccupés. de réserver à nos actionnaires actuels le bénéfice des réserves que notre société s'est constituée et des plus-values importantes qu'a acquises son actif immobilier.

---

<sup>1</sup> Tony Callot (1880-1925) : d'une famille de notables rochelais. Fils de Félix-Ernest Callot (1840-1912), ingénieur des mines, président de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis (1870-1883), directeur de sociétés d'assurances, secrétaire du conseil d'administration de l'École Monge à Paris, dirigeant de sociétés sportives. Frère cadet de Maurice, mort en 1910 dans l'accident du sous-marin *Pluviose*, et d'Henri, peintre. Ingénieur de l'École des mines de Paris (1902), directeur à Paris des Mines de la Haute-Cappe, de Rive-de-Gier (1910), administrateur de la Cie des anthracites de Bully (Loire), sous-directeur de la Société maritime nationale, scrutateur à l'assemblée générale de l'Union indochinoise et africaine (LUCIA) du 8 juin 1921 et à celle de la Banque française du Maroc du 26 septembre 1923 (ces quatre dernières présidées par Henri Estier). Président de la Cie française de Kong (probablement à la suite de son père) et administrateur de la Cie générale des comptoirs africains. Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 17 janvier 1925). Marié en 1913 à Germaine Vouillemont. Deux fils : Claude (1914), X, administrateur de la Cie industrielle et aéronautique du Moghreb (1949-1956) et de la Coplastic, à Casablanca ; et François (1922), X, chef du bureau des mines au Cameroun, puis en Nouvelle-Calédonie.

<sup>2</sup> Jean Delpech : voir [Qui êtes-vous ?](#)

Nous avons, à cet effet, prévu la constitution d'une société immobilière, dénommée Société foncière du Maroc Oriental, à laquelle, par contrat, notre Société actuelle devenue Société financière, confierait l'exploitation et la réalisation progressive de son actif immobilier.

Moyennant une redevance annuelle et l'engagement d'assurer la vente des terrains dans un délai de 10 ans environ, la Société foncière du Maroc Oriental aurait droit à la plus grande partie des bénéfices à provenir de ces réalisations.

L'arrangement avec les deux Établissements cités plus haut aura pour conséquence l'attribution aux actions de la Foncière marocaine de la majeure partie du capital de la Société foncière du Maroc Occidental (1.562.500 fr sur 2 MF).

Le montant des actions ainsi attribuées à ces actionnaires serait prélevé sur les réserves, dont le solde serait affecté à des amortissements.

À l'unanimité, l'assemblée a approuvé ce programme.

Elle a donné l'autorisation au conseil de porter le capital à 30 millions, puis à 45 millions de francs, lui donnant en outre pleins pouvoirs pour :

1° Incorporer dès maintenant, au capital, la somme de 1.562.500 fr., montant partiel du compte « primes d'émission ». Les 15.625 actions nouvelles de 100 francs, entièrement libérées, ainsi créées, seront attribuées aux actionnaires actuels, dans la proportion du nombre de leurs actions, soit une action nouvelle pour huit anciennes, à l'exclusion des souscripteurs aux émissions futures.

Sous la condition suspensive de la délibération à prendre par le conseil pour réaliser cette première tranche d'augmentation de capital et fixer toutes modalités de l'opération, l'article 6 des statuts sera modifié en conséquence.

2° Souscrire à concurrence de 1.562.000 francs aux actions d'une société marocaine en formation, au capital de 2.000.000 de francs, dénommée Société foncière du Maroc Occidental, avec laquelle tous traités seraient passés pour la mise en valeur et la réalisation de tout ou partie du domaine immobilier de la Société foncière marocaine.

3° Échanger aux actionnaires actuels de la Société foncière marocaine les 1.562.500 francs d'actions ainsi souscrites de la Société marocaine, contre les actions créées ci-dessus par incorporation du compte « Primes d'émission » ; réduire d'autant le capital de la Société foncière marocaine et apporter aux statuts les modifications en conséquence.

MM. Rambaud et Thuilon ont été nommés commissaires aux apports.

\*  
\* \*

L'assemblée extraordinaire tenue le 18 octobre, sous la présidence de M. Delpech, après avoir entendu la lecture du rapport de MM. Rambaud et Cueilon [*sic* : *Thuilon*], commissaires nommés par l'assemblée générale du 26 septembre 1923, a adopté les conclusions de ce rapport et, en conséquence, a approuvé les avantages particuliers stipulés au profit des souscripteurs de l'augmentation de capital de 17.500.000 francs.

L'assemblée a ratifié l'augmentation de capital porté à 30 millions de francs par la création de 175.000 actions de 100 fr. chacune. Elle a modifié en conséquence les articles 2, 3, 16, 18, 24, 32 et 43 des statuts et décidé, entre autres, le changement de dénomination de la Société, qui devient « Banque française du Maroc ».

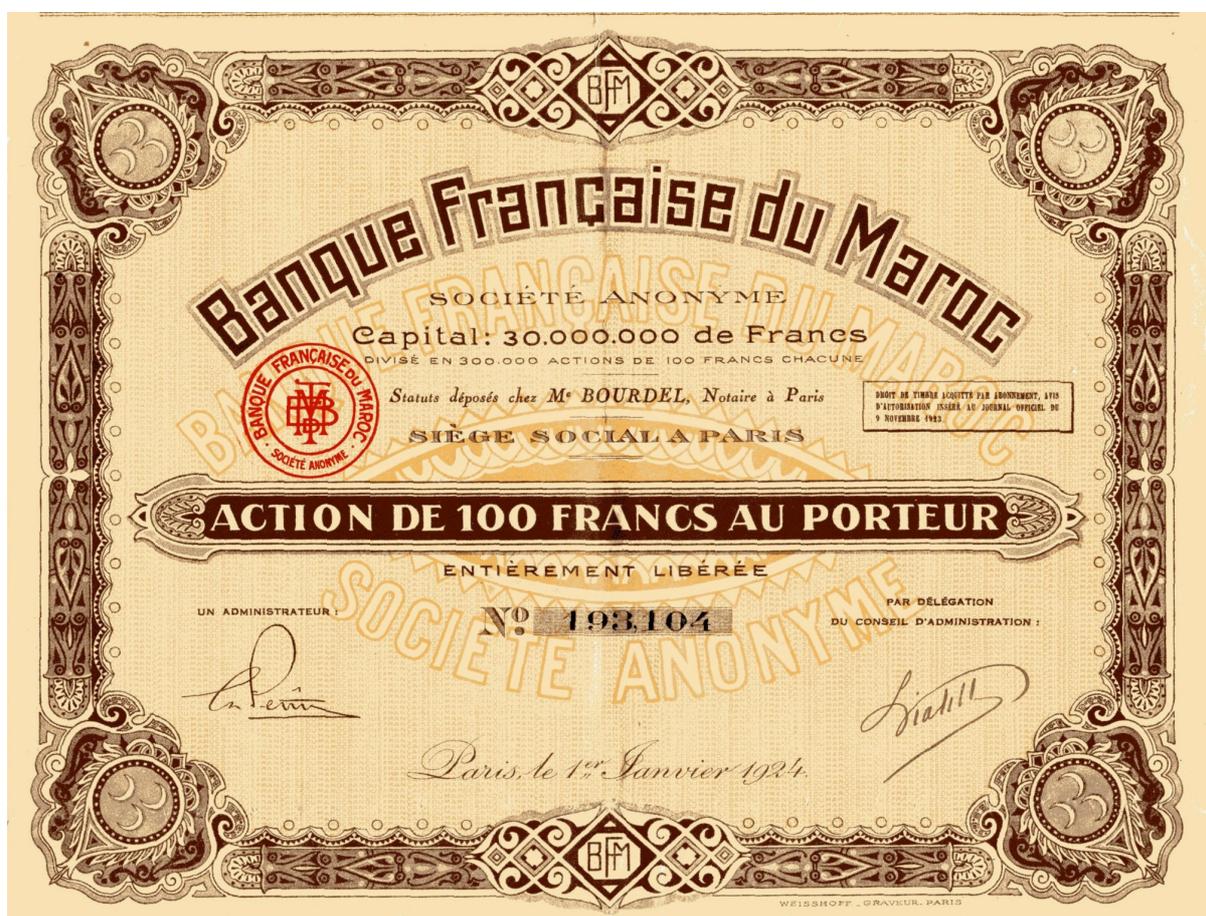
La nomination de MM. Hecquet, [Jean] Delmas et [Pierre] Guesde<sup>3</sup>, aux fonctions d'administrateur a été ratifiée ; MM. Charles Petit [BFCE], Gabriel Fermé [BFCE], [Eugène] Carpentier [BFCE], [Marcel] Bouilloux-Laffont [Crédit foncier du Brésil...] et

---

<sup>3</sup> Pierre Guesde (1870-1955) : résident supérieur, puis (1923) administrateur de sociétés. Il débute son pantouflage par des affaires du groupe Estier-Vigne : Banque française du Maroc, Est-Asiatique français, Mines de zinc de Chodon... Auxquelles il ajoutera beaucoup d'affaires tierces.

[Jacques] de Boissieu <sup>4</sup> ont été élus aux mêmes fonctions. *Quitus* de leur gestion a été donné à MM. [Henry] Buhot [v.-pdt CFAT], [Henri] Estier, François Estier, [Maurice] Lacaze <sup>5</sup> et Zafiropoulos [Zafiropulo], administrateurs démissionnaires.

Les résolutions votées à l'unanimité consacrent l'absorption, par la « Société foncière marocaine », des deux sociétés du « Crédit franco-marocain du commerce extérieur », et du « Crédit foncier marocain ». Le rapport du conseil rappelle que le sacrifice résultant, pour les anciens actionnaires, de l'unification des actions décidée par l'assemblée du 17 octobre, constituait une des conditions de la fusion ; mais que les privilèges ainsi supprimés ne comportaient aucun avantage au point de vue de la répartition des bénéfices et que, d'autre part, les groupes des anciens associés conserveront ainsi sans conteste le contrôle de la « Société foncière du Maroc Occidental », société qui est appelée à disposer en fait de l'actif immobilier actuel de la « Foncière Marocaine » et à bénéficier des plus-values qu'il a acquises.



Coll. Peter Seidel

BANQUE FRANÇAISE DU MAROC

<sup>4</sup> Jacques de Boissieu (1898-1973) : banquier à St-Chamond, ancien du Crédit foncier marocain, administrateur de la Cie Lyonnaise de Madagascar, commissaire aux comptes du Crédit foncier de Madagascar, censeur, puis administrateur de la Société centrale des banques de province, administrateur de la Société française industrielle et commerciale des pétroles (Malopolska)(1936)

<sup>5</sup> Maurice Lacaze : directeur de la succursale de Haïphong, puis (1907) sous-directeur de la Banque de l'Indochine. Ancien administrateur de l'Union commerciale indochinoise. Administrateur de la Société foncière marocaine avec J. Delpech, H. et F. Estier. Frère du vice-amiral Lucien Lacaze, selon Augustin Hamon, *les Maîtres de la France*, t. 3, Paris, 1938, p. 191.

Société anonyme  
Capital : 30.000.000 de fr.  
divisé en 300.000 actions de 100 fr. chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*  
du 9 novembre 1923

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Bourdel, notaire à Paris  
ACTION ORDINAIRE DE CENT FRANCS AU PORTEUR  
entièrement libérée  
Un administrateur (à gauche) : Charles Petit  
Par délégation du conseil d'administration (à droite) : ?  
Paris, le 1<sup>er</sup> janvier 1924  
Ch. Weisshoff grav.-impr. Paris

SOCIÉTÉ MAROCAINE AGRICOLE DU JACMA\*  
(*Les Annales coloniales*, 25 janvier 1924)

Cette société, actuellement en liquidation, vient de signer un accord avec la Banque française du Maroc (ancienne Société foncière marocaine) dont le capital est de 30 millions. [...]

Crédit foncier du Brésil\*  
(*Le Journal des finances*, 8 février 1924)

[...] Les affaires marocaines à la création desquelles il avait participé, en 1920-21, ont été aménagées, après expérience faite, de façon à profiter plus pleinement de l'amélioration qui se manifeste dans la situation économique du pays, après une dure crise ; le Crédit foncier marocain et le Crédit franco-marocain du commerce extérieur ont fusionné récemment, en absorbant une partie de l'actif de la Foncière Marocaine, pour former la Banque française du Maroc, au capital de 30 millions. [...]

INFORMATIONS FINANCIÈRES  
Banque française du Maroc  
(Anciennement Société foncière marocaine)  
(*La Journée industrielle*, 28 juin 1924)

Réunis hier en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Ch. Petit, les actionnaires de cette société, dont le siège est à Paris, 14, rue de Courcelles, ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1923, se soldant par un bénéfice net de 105.091 fr. 33. Après prélèvement de la réserve légale, le solde de 99.836 fr. 77 a été reporté à nouveau.

M. J. Delpech, administrateur sortant, a été réélu.

Le rapport du conseil rappelle que la transformation en octobre dernier de la Société foncière marocaine, à la suite de sa fusion avec le Crédit franco-marocain du commerce

extérieur et du Crédit foncier marocain n'a pas, quelque profonde qu'elle ait été, donné naissance à une société nouvelle. La Banque française du Maroc continue l'entité juridique de l'ancienne Société foncière.

D'autre part, la Société foncière du Maroc occidental a racheté les éléments mobiliers des exploitations agricoles et industrielles de la Société foncière marocaine et c'est à elle que la Banque a confié l'exploitation et la réalisation de son actif immobilier.

[Liquidation de la [Société marocaine agricole du Jacma](#)]

En outre, conjointement avec sa filiale, la société a offert son concours à la Société marocaine agricole du Jacma, en liquidation, pour lui permettre de différer la réalisation de son actif et bénéficier ainsi des chances de plus-values que cet actif est susceptible d'acquérir.

L'accord passé à ce sujet, et qui ne deviendra définitif qu'après sa ratification par les créanciers de la Société du Jacma, se résume dans ses grandes lignes comme suit : La Banque française du Maroc garantit le remboursement en 50 ans de toutes les créances, transformées en obligations à revenu variable, de la Société du Jacma, étant stipulé que la gérance et la réalisation des biens de la société lui sont entièrement réservées ; que d'autre part, le produit des réalisations d'actif sera affecté pour moitié à l'amortissement annuel des obligations par soumission et pour moitié à la constitution d'un fonds de capitalisation permettant le remboursement, au bout de la cinquantième année, des titres restant en circulation.

Le concours des deux sociétés a pour contrepartie une allocation de gérance et de garantie et l'attribution de 10 % du produit des réalisations d'actif.

Le rapport, pour terminer, fait état de la crise économique traversée par le protectorat au cours des dernières années, laquelle tend d'ailleurs à s'améliorer.

On s'accorde notamment à prévoir que la récolte de 1924 sera, dans l'ensemble, nettement supérieure à la précédente.

---

BANQUE NATIONALE FRANÇAISE DU COMMERCE EXTÉRIEUR  
(*L'Europe nouvelle*, 25 juillet 1925)

[...] Il a été affecté 2 millions 609.999 francs à l'amortissement des actions Banque française du Maroc (ramenées à 1 franc)[...].

---

BANQUE FRANÇAISE DU MAROC  
S.A. au capital de 30 MF.  
Siège social : Paris, 14, r. de Courcelle  
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord*, 1926-1927, p. 43)

Conseil d'administration

PETIT (Charles), 9, r. Parmentier, Paris ; pdt hon. ;  
DELPECH (Jean), 148, bd Malesherbes, Paris ; pdt ;  
BOISSIEU (Jacques de), à St-Chamond ; v.-pdt ;  
BOUILLOUX-LAFFONT (Marcel), 38, av. Hoche, Paris ;  
BLOCH-LAINÉ, 21, bd Haussmann, Paris ;  
DELMAS (Jean) ;  
FERMÉ (Gabriel), 55, bd de Strasbourg, Paris ;  
GUESDE (Pierre) ;

HECQUET (Georges).

Capital social. — 30 MF en 300.000 act. de 100 fr.  
Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 6,5 % d'intérêt aux act.

---

AEC 1926/92 — Banque française du Maroc (ex-Société foncière marocaine),  
14, rue de Courcelles, PARIS (8<sup>e</sup>).

Tél. : Elysées 12-11 et 12-12. — Télég. : Foncimaroc. -© : A. Z., A. B. C. 5<sup>e</sup> édit.,  
Bentley.

Capital. — Société anon., fondée le 5 juillet 1911, au capital de 750.000 fr. à l'origine, porté en 1911 à 1 million, en 1912 à 3 millions, en 1913 à 4 millions, en 1919 à 6 millions, en 1920 à 10 millions, en 1921 à 12.500.000 et en 1923 à 30 millions de fr. divisé en 300.000 actions de 100 fr. Cette dernière augmentation a été réalisée à la suite de l'absorption le 18 octobre 1923, par la Sté foncière marocaine du Crédit franco-marocain du commerce extérieur et du Crédit foncier marocain. Par suite de la nouvelle orientation de la société, celle-ci a pris, à cette dernière date, la dénomination de Banque française du Maroc. — Dividendes : 1924, 9 fr.

Objet. — Toutes opérations financières de banque et de crédit; affaires foncières ; exploitations agricoles, plus particulièrement au Maroc. — Siège d'exploitation à Casablanca; agents à Tanger, Rabat, Marrakech, Saffi.

Conseil. — MM. Charles Petit, présid. ; Jean Delpech, vice-présid. et admin. dél. ; Marcel Bouilloux-Lafont, Delmas, Gabriel Fermé, P. Guesde, G. Hecquet, Bloch-Lainé, administrateurs.

---

Banque française du Maroc  
(*La Journée industrielle*, 2 juillet 1926)

L'assemblée, ordinaire, présidée par M. Delpech, a approuvé les comptes de l'exercice 1925 qui font apparaître un solde créditeur de 625.417 fr., auquel s'ajoute le report antérieur de 341.771 fr., soit un total de 967.188 fr., qui a été reporté à nouveau.

Une assemblée ordinaire tenue ensuite a décidé l'absorption de la Société foncière du Maroc Occidental\*.

---

BANQUE FRANÇAISE DU MAROC  
(*Le Journal des débats*, 15 juin 1927)

Les bénéfices de l'exercice 1926 qui s'élèvent à 649 mille 247 fr. sont sensiblement de la même importance que ceux de 1925.

Le solde disponible, en tenant compte du report précédent, s'établit à 1.547.318 fr. On ne connaît pas encore les intentions du conseil quant à la répartition de cette année.

Avec son capital de 30 millions, il est peu probable qu'il y ait distribution de dividende. Depuis 1922, cette société n'a détaché aucun coupon

---

BANQUE FRANÇAISE DU MAROC  
(*Le Journal des débats*, 15 mars 1928)

Les bénéfices de l'exercice 1927 sont de 1 million 603.707 francs, contre 649.247 en 1926.

Avec les reports antérieurs, le solde disponible s'établit à 3.118.000 francs. Dividende proposé à l'assemblée du 29 mars : 5 % brut contre rien depuis 1921.

Depuis la fin de l'exercice 1926, les 5.400.000 francs restant à libérer sur les actions ont été appelés en deux versements et le capital a été ramené de 33 à 30 millions par rachat d'actions en Bourse.

---

BANQUE FRANÇAISE DU MAROC  
(*Le Journal des débats*, 31 mars 1928)

L'assemblée ordinaire d'hier a approuvé les comptes de l'exercice 1927 accusant un bénéfice net de 1.603.707 fr., auquel vient s'ajouter le report de l'exercice précédent de 1 million 514.855 fr.

Le dividende a été fixé à 5 % et sera mis en paiement le 15 avril.

---

BANQUE FRANÇAISE DU MAROC  
(*Le Journal des débats*, 28 juin 1928)

En vertu du mandat qui lui a été donné par les assemblées générales extraordinaires des 26 septembre 1923 et 30 novembre 1927, le conseil d'administration a décidé de porter le capital de trente à quarante-cinq millions de francs, par l'émission de cent cinquante mille actions nouvelles d'une valeur nominale de cent francs, dont 100.000 actions ordinaires de la même catégorie que les 300.000 actions existantes qui seront dénommées actions O, et 50.000 actions à vote plural qui seront dénommées actions P et bénéficieront d'un droit de vote plus étendu.

Ces 50.000 actions participeront aux bénéfices sociaux à compter de l'exercice commençant le 1<sup>er</sup> janvier 1928. Elles seront émises au prix de francs 112 50 dont fr. 2 50 pour égalisation de jouissance.

Actions O. — Ces actions seront au porteur ou nominatives, au choix des souscripteurs. Les actions souscrites, à titre réductible devront être libérées entièrement à l'émission de fr. 112 50 ; celles souscrites à titre réductible devront être libérées de fr. 37 50 à l'émission et de fr. 75, le 31 juillet 1928.

Actions P. — Ces actions auront droit, dans les assemblées générales, à un nombre de voix dix fois plus élevé que celui attribué aux actions ordinaires et le nombre d'actions nécessaire pour assister aux assemblées ordinaires sera de deux actions P, au lieu de vingt actions ordinaires. Par contre, ces actions P ne posséderont aucun avantage particulier dans la distribution des bénéfices et la répartition éventuelle de l'actif social.

Ces actions seront obligatoirement nominatives. Elles ne pourront être transmises qu'avec l'agrément du conseil d'administration. Celui-ci aura la faculté de présenter un acquéreur à son choix qui bénéficiera d'un droit de préemption à un prix qui ne pourra être supérieur à la moyenne des cours cotés en Bourse par les actions ordinaires durant les 15 jours qui auront précédé la notification de la mutation.

Ces actions devront être libérées à l'émission du quart, plus la prime, soit fr. 37 50. Le versement, en une ou plusieurs fois, des trois derniers quarts, aura lieu sur décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

L'émission aura lieu du 18 juin au 12 juillet 1928

Droit de souscription. — Les actionnaires de la Banque française du Maroc auront un droit de souscription irréductible à raison de une action O pour trois actions anciennes possédées ; une action P pour six actions anciennes possédées. Ils pourront, en outre, souscrire, à titre réductible, un nombre illimité d'actions O.

Les actions souscrites à titre réductible seront réparties au prorata du nombre d'actions anciennes possédées. Les actions P qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible, seront souscrites par les soins du conseil d'administration.

Le conseil aura, d'autre part, la faculté d'écarter les souscripteurs d'actions P qui ne pourraient justifier qu'ils sont propriétaires, depuis le 1<sup>er</sup> mai 1928 au moins, des actions anciennes appuyant leur droit de souscription.

Le droit de souscription s'exercera par la remise du coupon n° 2.

Les souscriptions sont reçues :

Au siège social, 14, rue de Courcelles ; à la Banque nationale de crédit ; à la Banque des Pays ; du Nord au Comptoir national d'escompte ; au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie ; au Crédit lyonnais ; à la Société générale.

Les insertions légales figurent au *Bulletin des annonces légales obligatoires* à la charge des sociétés financières, n° du 18 juin 1928.

---

BANQUE FRANÇAISE DU MAROC  
(*Le Journal des débats*, 7 août 1928)

L'assemblée extraordinaire du 3 août, après avoir vérifié l'augmentation du capital de 30 à 45 millions, a autorisé le conseil à procéder, en une ou plusieurs fois, à une nouvelle augmentation du capital, pour une somme globale de 55 millions, devant porter ledit capital à 100 millions.

---

BANQUE FRANÇAISE DU MAROC  
(*Le Mercure africain*, 10 septembre 1928)

Les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 1927 sont en progression sur ceux des années précédentes. Il ressort, en effet, des comptes soumis à l'assemblée générale du 29 mars 1928 que les bénéfices nets, après déduction des amortissements normaux et après constitution de provisions usuelles de prévoyance s'élèvent à 1.603.708 francs contre 649.247 fr. pour l'exercice précédent.

---

BANQUE FRANÇAISE DU MAROC  
(*Le Temps*, 9 juin 1929)

L'assemblée ordinaire du 4 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1928, présentant un bénéfice net de 2.113.991 francs, auquel s'ajoute le report antérieur de 1.630.898 fr. donnant un total disponible de 3.744.889 francs. Le dividende brut a été fixé à 6 %, payable, sous déduction des impôts, à partir du 15 juin. Il a été indiqué que la société possède un domaine agricole d'environ 15.000 hectares dans la vallée du Sebou, dont elle étudie l'amélioration indépendamment de la plus-value qu'il pourra acquérir avec la réalisation du programme d'irrigation entrepris par le gouvernement du protectorat.

## Participation dans la [Société générale pour le développement de Casablanca](#)

Les participations financières de la banque (Électricité de Mazagan, Électricité de Safi, Électricité de Marrakech, Société pour le développement de Casablanca, etc.), ont donné des résultats en notable accroissement. Au sujet de l'exercice en cours il a été précisé que les mois écoulés avaient donné des résultats satisfaisants dans tous les domaines.

---

### BANQUE FRANÇAISE DU MAROC (*Le Temps*, 24 juin 1929)

L'assemblée générale des actionnaires tenue le 4 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1928 faisant ressortir un bénéfice net de 2.264.651 francs, auquel s'ajoute le report antérieur, soit 1.630.898 fr. formant un solde disponible de 3.895.549 francs.

Le dividende a été fixé à 6 francs par action.

D'autre part, il a été affecté 1 million à une réserve disponible à titre de première dotation.

Le rapport du conseil indique que l'année 1928 a été marquée, au Maroc, par un développement très sensible de l'activité économique, conséquence de l'assainissement monétaire, et aussi de la trêve politique.

Le rapport du conseil, qui envisage l'avenir sous un jour favorable, donne sur la situation de la société les renseignements que voici :

« C'est à Casablanca, vous le savez, que nous avons le plus d'intérêts. Le vaste lotissement que nous possédons au centre de la ville, à mi-chemin entre la gare et le port, a bénéficié, au cours de l'exercice, d'une plus-value intéressante, si bien que les prix auxquels ces terrains avaient été estimés en 1927 par des experts sont aujourd'hui largement dépassés.

Nous aurons là, sans doute, dans les années à venir, une source importante de profits qui nous permettra, nous l'espérons, d'attendre sans appréhension l'entrée en rapport d'affaires nouvelles.

Nous n'avons réalisé, au cours de l'exercice, la vente que d'un petit nombre de lots. Ces ventes, faites le plus souvent avec obligation de construire, ont eu en vue moins la réalisation d'un bénéfice que le développement du quartier au profit des lots dont nous restions propriétaires.

Nous nous sommes préoccupés de remployer en nouveaux achats de terrains le produit de nos réalisations. Les négociations amorcées à la fin de l'exercice ont abouti au début de cette année à l'acquisition de superficies assez importantes de terrains industriels situés dans le voisinage de la gare.

La crise des logements, qui paraissait devoir s'atténuer légèrement en 1927, s'est accentuée à nouveau avec l'augmentation de l'immigration européenne et la tendance que marque la population indigène aisée à sortir des vieux quartiers pour venir s'installer dans la ville moderne.

La construction a donc pris un grand développement, sans toutefois que l'équilibre ait pu encore s'établir entre l'offre et la demande de logements.

C'est une situation dont nous allons bénéficier en tant que propriétaires d'immeubles et aussi comme fabricants de tuyaux et agglomères de ciment.

La situation immobilière s'est également améliorée, bien qu'à un degré moindre, dans les autres centres urbains où nous sommes propriétaires de terrains, notamment à Safi, Marrakech, Rabat et Tanger.

Au point de vue agricole, les résultats ont été très différents selon les régions.

Le groupe de nos domaines du Nord, situés dans la vallée du Sébou, a eu à souffrir de l'excès de pluie, et, par endroits, des inondations provoquées par le débordement du fleuve.

Nous avons eu, de ce fait, à enregistrer des pertes assez sensibles, particulièrement sur les troupeaux en métayage.

Les conditions atmosphériques ont, au contraire, été favorables au grand domaine de 3.000 hectares que nous exploitons dans la région de Ben-Ahmed, au sud-est de Casablanca.

Les rendements en céréales y ont été très élevés.

Nous nous sommes inspirés de ce principe de la division des risques dont nous avons pu apprécier les avantages au cours de ces dernières campagnes, lors de nouveaux achats de terrains agricoles que nous avons réalisés en 1928 et qui ont porté sur un total d'environ 800 hectares. »

Enfin, le rapport souligne le développement favorable des affaires dans lesquelles la société est intéressée et qui fourniront, dans les années prochaines, un appoint de bénéfices intéressants : ce sont notamment la Société générale pour le développement de Casablanca, la Compagnie franco-chérifienne et les sociétés d'électricité de Safi, Marrakech et Mazagan.

Le président a déclaré que le développement du commerce et de l'industrie au Maroc avait eu pour conséquence de provoquer dans toutes les villes, et notamment à Casablanca, ville qui intéresse particulièrement la société, un très actif mouvement de constructions, mouvement qui a amené une hausse du prix des terrains. La société a pu ainsi réaliser quelques ventes intéressantes.

---

BANQUE FRANÇAISE DU MAROC  
(*Le Journal des débats*, 30 mars 1930)

L'exercice 1929 se traduit par un bénéfice net de 3.369.661 fr. contre 2.264.651. Le conseil proposera à l'assemblée du 15 avril de porter le dividende à 6 1/2 % contre 6 %.

---

BANQUE FRANÇAISE DU MAROC  
(*Le Temps*, 28 avril 1930)

Réunis le 15 avril en assemblée générale, les actionnaires ont approuvé le bilan et les comptes de l'exercice 1929, faisant apparaître un bénéfice brut de 4 millions 724.394 francs, pour lequel le produit de l'actif immobilier intervient pour 3.121.143 francs, et le produit du portefeuille titres et des intérêts divers pour 1.603.251 francs.

Le bénéfice net ressort à 3.369.661 francs, auquel s'ajoute le report de l'exercice précédent, soit 632.317 francs.

La répartition a été fixée à 6 fr. 50 par action contre 6 francs pour 1928. Elle a permis d'affecter 250.000 francs à la réserve disponible et de reporter à nouveau 952.245 francs.

Le rapport du conseil met en relief les heureux résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé, principalement en ce qui concerne la branche immobilière :

« Le mouvement général de reprise des affaires que nous avons eu le plaisir d'enregistrer au Maroc, en 1928, s'est affirmé en 1929, dans presque toutes les branches de l'activité économique.

Notre société a pu très heureusement tirer parti de cette amélioration générale, et utiliser au mieux les nouveaux moyens d'action qu'avait mis à sa disposition notre récente augmentation de capital. Nos bénéfices sont ainsi passés de 2.264.000 francs en 1928 à 3.369.661 francs en 1929.

En même temps qu'une progression de nos résultats, nous avons enregistré durant ce dernier exercice une plus-value considérable de notre actif immobilier.

D'après les estimations les plus modérées, celui-ci, qui figure à notre bilan pour une somme légèrement supérieure à 21 millions, soit à peu près la moitié du montant de notre capital social, aurait une valeur très largement supérieure à sa valeur en écritures.

Cette augmentation de valeur a porté surtout sur nos terrains urbains et plus particulièrement sur nos lotissements de Casablanca et de Marrakech.

Les prix actuellement pratiqués sur ces terrains ne paraissent d'ailleurs nullement excessifs si on les compare aux prix or pratiqués avant guerre ou aux prix d'après-guerre alors que notre monnaie n'avait pas encore subi de dépréciation sensible, et si l'on tient compte, d'autre part, du développement économique des grandes villes marocaines.

Cette constatation est de nature à nous rassurer pleinement sur les conséquences que pourrait avoir, en ce qui nous concerne, un mouvement de réaction tel que celui que nous avons connu en 1924-1925, après une période de grande prospérité, réaction qui puisait alors sa violence dans le fait que des exagérations manifestes de prix avaient été antérieurement commises.

Nous avons, au cours de l'exercice, réalisé la vente à Casablanca de quelques lots de terrain et d'un élément d'immeuble, en profitant d'occasions intéressantes.

Nous avons trouvé un emploi presque immédiat du produit de ces réalisations, notamment dans l'achat d'un bloc de terrain contigu à notre lotissement du boulevard de la Gare et qui le complète très heureusement.

La crise du logement qui sévit toujours à Casablanca nous a permis de procéder à un rajustement des loyers de nos immeubles qui contribuera, dans les années à venir, à l'amélioration de nos revenus réguliers.

Grâce à cette crise, l'industrie du bâtiment n'a rien perdu durant l'année 1929 de l'activité dont elle avait bénéficié en 1928, et les permis de construire à Casablanca, comme dans les autres grandes villes marocaines, ont atteint de nouveaux chiffres records.

Notre usine d'agglomérés de ciment a naturellement profité de cette situation. »

Au point de vue agricole, les résultats n'ont pas répondu pleinement à l'attente du conseil, la baisse du cours des céréales survenue en fin de campagne ayant réduit considérablement la marge des bénéfices et cette réduction n'ayant été compensée qu'en partie par les profits réalisés sur l'élevage.

Le rapport souligne ensuite la bonne situation des diverses affaires marocaines dans lesquelles la société est intéressée, et notamment de la Société générale pour le développement de Casablanca et de la Société d'électricité de Marrakech.

---

BANQUE FRANÇAISE DU MAROC .  
(*L'Africain*, 2 mai 1930)

Les comptes de l'exercice 1929 ont été approuvés. Comme prévu, le dividende a été porté de 6 à 6 1/2 %. Le rapport indique que la société a réalisé la vente à Casablanca de quelques lots de terrain et d'un élément d'immeuble et envisage la constitution d'un vignoble dans la région de Meknès. La création d'un département de prêts hypothécaires est à l'étude. En ce qui concerne les actions à vote plural, il a été indiqué que la société se conformera au texte de la loi.

---

Banque française du Maroc  
(*Le Journal des débats*, 11 juin 1930)

Émission de 25.000 obligations de 1.000 francs, 5 % demi-net, amortissables en trente ans, à partir de 1935.

---

LES VALEURS MAROCAINES

---

BANQUE FRANÇAISE DU MAROC  
(*Le Petit Bleu*, 21 octobre 1930)

La Société actuelle connue sous cette désignation a été constituée dans la seconde quinzaine d'octobre 1923, par la fusion de la Société foncière marocaine avec le Crédit franco-marocain du commerce extérieur et le Crédit foncier marocain.

Elle a pour objet, tant en France que dans les colonies et pays de protectorat, et notamment au Maroc, qu'à l'étranger toutes opérations financières de banque et de crédit, toutes opérations concernant l'achat, la concession, l'exploitation de terrains et immeubles urbains et agricoles ; ce sont même ces dernières opérations qui sont devenues le principal emploi de son activité.

Le capital est de 45 millions, divisé en 450.000 actions de 100 francs.

Au bilan de fin 1927, où le capital ne figure encore que pour 30 millions, y compris le report antérieur de 1.514.855 francs, le bénéfice total s'élevait à 3.118.563 francs. Le compte de Profits et Pertes se comportait comme suit : au crédit : produit des opérations bancaires, 841.190 fr. ; revenus de l'actif immobilier et du portefeuille, 2.171.143 fr. ; report antérieur, 1.514.855 fr. Au débit : frais généraux au siège social, 702.184 fr. ; frais généraux à Casablanca, 706.441 fr. ; solde créditeur, 3.118.563 fr.

La Banque française du Maroc a soldé son exercice 1928 en bénéfice de 2.113.991 fr. auquel s'ajoutait un report de 1.630.898 fr. contre 1.603.708 fr. de sorte que malgré l'accroissement du capital social de 30 à 45 millions, le conseil pouvait proposer une augmentation du dividende de 5 à 6 % par action de 100 fr. nominal.

Le rapport du conseil à cette époque marquait que la Société, dont la plus grande partie du domaine immobilier est située à Casablanca, est appelée à bénéficier de la plus-value des terrains qui résulte du rapide développement de la construction dans cette ville. Au point de vue agricole, il indiqua que la société poursuit la mise en valeur de ses propriétés, constituant un ensemble d'environ 15.000 hectares, dont partie est appelée à profiter des travaux d'irrigation décidés dans la vallée du Sebou. Le rapport signalait en particulier que les opérations de banque proprement dites ne tenaient puisqu'une très faible place dans l'activité sociale.

La Banque française du Maroc a fait insérer une notice au *B.A.L.O.* du 9 juin dernier en vue de l'émission de 25.000 obligations de 1.000 francs 5 % demi-net, amortissable en 30 ans à partir de 1935 par tirages au sort annuels, sauf remboursement anticipé, à tout moment, après le 1<sup>er</sup> juin 1936, moyennant préavis d'un mois et demi au moins.

Le bilan au 31 décembre 1929, qui accompagne la notice, fait apparaître un bénéfice disponible de 4.001.478 francs, y compris un report à nouveau précédent de 632.316 francs. On voit figurer, à l'actif, les terrains et immeubles pour 21.215.803 francs, les débiteurs divers pour 19.725.848 francs ; le portefeuille-titres pour 8 millions 551.894 francs. Au passif figurent un poste Obligations pour 3.700.000 fr. ; des créditeurs divers pour 6.857.453 fr.

Le dividende a été légèrement augmenté, cette année encore, et porté à 6,50 %.

---

Mémento de l'actionnaire  
AVIS DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES AGENTS DE CHANGE  
Admissions à la Cote  
(*Le Journal des débats*, 24 avril 1931)

A partir du 24 avril, les valeurs suivantes seront admises aux négociations du Parquet au comptant : obligations 5 % 1930 de la Banque française du Maroc.

---

Banque française du Maroc  
(*Le Temps*, 28 avril 1931)

Les comptes de cet établissement pour l'exercice 1930 font ressortir un bénéfice net de 3 millions 174.335 francs contre 3.369.661 francs pour 1929. Avec le report antérieur, le bénéfice disponible se chiffre à 4.126.580 francs contre 4 millions 001.978 francs.

Le conseil proposera à l'assemblée ordinaire du 13 mai de maintenir le dividende à 6 1/2 %. L'ordre du jour de l'assemblée comporte également l'autorisation à donner au conseil en vue de nouvelles émissions éventuelles d'obligations.

Au bilan, les espèces en caisse et en banque et fonds d'État, se chiffrent à 9.266.494 francs contre 5.065.278 francs l'année précédente. Les débiteurs divers sont sans changement notable à 19 millions 783.039 francs. En revanche, le portefeuille-titres passe de 8.551.894 francs à 34.079.980 francs, les terrains et immeubles représentent 23.424.336 francs contre 21.215.803.

Au passif, les créiteurs divers atteignent 15.129.,041 francs contre 6.857.454 francs et la dette obligataire est passée de 3.700.000 francs à 28 millions 700.000 francs. Les réserves sont de 1 million 966.412 francs.

---

BANQUE FRANÇAISE DU MAROC  
(*Le Journal des débats*, 14 mai 1932)

L'assemblée extraordinaire tenue le 11 mai a nommé deux commissaires et les a chargés de fournir un rapport sur la valeur des apports faits, en nature, à titre de fusion, par l'Est-Asiatique français et par l'Union industrielle et coloniale à la Banque française du Maroc.

---

BANQUE FRANÇAISE DU MAROC  
(*Le Journal des débats*, 18 mai 1932)

Les comptes de l'exercice 1931 accusent un bénéfice net de 2.869.672 fr. contre 3 millions 174.335 fr. ; le solde distribuable s'établit à 3.906.286 fr. contre 4.126.580 fr. l'année précédente.

---

BANQUE FRANÇAISE DU MAROC  
(*Le Journal des débats*, 3 juin 1932)

Les comptes de 1931, annoncés dans nos feuilles du 18 mai, ont été approuvés par l'assemblée du juin. Le dividende, fixé à 5 % brut, sera mis en paiement à partir du 15 août.

L'assemblée extraordinaire, qui a précédé l'ordinaire, a adopté les conclusions du rapport des commissaires et approuvé les apports faits à la société, à titre de fusion, par l'Est-Asiatique français et l'Union industrielle et coloniale. Cette fusion se trouve ainsi définitivement réalisée.

---

BANQUE FRANÇAISE DU MAROC  
(Anciennement Société foncière Marocaine)  
(*Les Annales coloniales*, 4 juin 1932)

AG du 1<sup>er</sup> juin 1932 sous la présidence de Jean Delpech.

L'AGE a approuvé le rapport de MM. Charles Passani et Meunier sur les apports des sociétés absorbées : Est Asiatique français et Un. industrielle et coloniale

Réélection de J[acques] de Boissieu et G. Hecquet.

Nom. de M. Fraenkel d'une part, et, comme conséquence de la fusion, de MM. Ernest Carnot [adm. Messageries maritimes, anc. adm. Est-Asiatique frs] et Pierre Saboulin-Bollena [Messageries maritimes] d'autre part

---

Suite :

[Compagnie asiatique et africaine.](#)